



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE
Séance du Mercredi 21 Février 2024**

Date de la convocation du
comité et affichage :
12 Février 2024

Nombre de membres :

En exercice : **48**
Présents : **35**
Représentés : **7**
Absents : **6**
Qui ont pris part au vote : **42**

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi vingt et un février à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi dans la salle du Pic saint-Loup à BEAULIEU, sous la Présidence de M. Jacques GRAU.

Étaient présents : ANTOINE Pierre, ARMAND Jean-Claude, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BEZIAT Patrick, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, CASTANIÉ Geneviève, COURNET Serge, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, ESPINOSA Gérard, GALABRUN BOULBES Jackie, GAUD Jean-Claude, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAFFORGUE Frédéric, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIERE Lionel, RAYMOND Joël, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès.

Pouvoirs de : ALIAGA Rémi à PECOUL Jean-Michel, BALAZUN Geniès à DOMENECH Jean-Marie, DACHEUX Jean-Philippe à GALABRUN BOULBES Jackie, MARTINEZ Lionel à CARRERE Christophe, MATHERON Françoise à PEYRIERE Lionel, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Élisabeth, QUINET Thomas à DEVRIENDT Denis.

Absents : BASCOUL Julien, CAUSSIL Frédéric, GARCIA Michel, NADAL Karine, PENSO Éric, REVOL René.

Vote :	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Mme Jackie GALABRUN BOULBES

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2024-02-21-02

Mandat du SMGC au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault pour le lancement d'un groupement d'achat de titres restaurant.

Monsieur Jean-Michel PECOUL, Vice-Président délégué, expose aux membres du Conseil syndical que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault organise dans le cadre de sa mission sociale, la mise en place d'une nouvelle prestation destinée à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents territoriaux, par le biais d'un groupement d'achat de titres restaurant dont l'objectif est de simplifier les démarches d'accessibilité aux titres restaurant, tout en faisant bénéficier de tarifs et d'offres avantageux les collectivités et leurs agents.

Il propose de mandater le CDG34 pour lancer la procédure de passation d'un marché public pour l'acquisition, la fourniture et la livraison de titres restaurant.

Il précise qu'un contrat cadre résultera de cette procédure et que le Syndicat Mixte Garrigues Campagne décidera, au regard des résultats de la procédure de passation, d'adhérer, ou non, au contrat cadre relatif à cette prestation.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Président

Jacques GRAU

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le
ID : 034-253400725-20240221-2024_02_21_02-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.